

13-08-2025

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 13 AOÛT 2025 À 17 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Daniel Ricard, district n° 2

Mme Ingrid Haegeman, district n° 5
M. Luc Ducharme, district n° 6

Assistent également M. Pierre Lépiciier, président et maire suppléant et M. Jeannoé Lamontagne, directeur général / greffier-trésorier.

Mme Audrey Boisjoly, mairesse, est absente.

M. Patrice Ayotte, district n° 1, est également absent.

Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3 est également absente.

Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe est également absente.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE À 17 H 00**

363-2025

Adoption –
Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption – Ordre du jour;
2. Première période de questions;
3. Octroi de contrat – Entrepreneur – Réfection du 1^{er} rang de Ramsay, du chemin de la ligne Sainte-Cécile et du chemin Sainte-Cécile;
4. Deuxième période de questions;
5. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Première période de
questions

Le maire suppléant invite les citoyennes et citoyens à la première période de questions.

364-2025

Octroi de contrat –
Construction & Pavage
Généreux inc. –
Réfection du 1^{er} rang de
Ramsay, du chemin de la
ligne Sainte-Cécile et du
chemin Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer dans le cadre du projet de réfection du 1^{er} rang de Ramsay, du chemin de la ligne Sainte-Cécile et du chemin Sainte-Cécile – TP-IN22.11-2025;

CONSIDÉRANT QU’ un appel d’offres a été publié sur le SEAO et dans le journal l’Action, édition du 18 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été déposées à l’intérieur du délai alloué à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 12 août 2025 à 11 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général et greffier-trésorier, en présence de M. Olivier Fréchette, ing., et de Mme Marie-Pier Dupuis, de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
Construction & Pavage Généreux inc.	3 715 384,39 \$
Construction Moka inc.	4 221 580,83 \$
Groupe Colas Québec inc.	4 228 433,00 \$
Pavage JD inc.	4 748 966,48 \$
Roxboro Excavation inc.	5 169 819,52 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & Pavage Généreux inc., pour le projet de réfection du 1^{er} rang de Ramsay, du chemin de la ligne Sainte-Cécile et du chemin Sainte-Cécile – TP-IN22.11-2025, le tout selon les spécifications des plans, devis et addendas, pour un montant total de 3 715 384,39 \$, plus les taxes applicables et en sus de toute subvention.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 04

Deuxième période de questions

Le maire suppléant invite les citoyennes et citoyens à la deuxième période de questions.

365-2025

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 17 h 02.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

